

9h00 *Accueil*
Chantal ARENS,
première présidente de la cour d'appel de Paris

9h15 *Rapport introductif*
Richard YUNG,
sénateur, président du Comité national anti-contrefaçon

9h30 *Table ronde 1*
Les recours contre les décisions de l'INPI
Quel rôle de la cour ? Quelles perspectives ?

Modérateur
Jean CASTELAIN,
ancien bâtonnier du barreau de Paris,
ancien vice-président du Conseil National des Barreaux

Intervenants

Véronique Renard,
conseillère à la cour d'appel de Paris
Laurent Mulatier,
directeur du service contentieux de l'INPI
Brigitte Garrigues,
substitut général près la cour d'appel de Paris

10h45 *Table ronde 2*
Quels choix d'actions ?

Modérateur
David PEYRON,
premier président de chambre à la cour d'appel de Paris

Intervenants

Emmanuelle HOFFMAN,
avocate au barreau de Paris
Rose-Marie HUNAULT,
vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris
Gil LORENZO,
sous-directeur des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude,
direction générale des douanes et droits indirects
Emmanuel de MARCELLUS,
avocat au barreau de Paris, ancien président de l'association française
des praticiens du droit, des marques et des modèles

12h00 *Déjeuner libre*

14h00 *Table ronde 3*
Influences mutuelles du droit français et du droit européen
de la propriété intellectuelle

Modérateur
Michel VIVANT,
professeur des Universités à l'École de Droit de Sciences Po

Intervenants

José MONTEIRO,
avocat, ancien responsable juridique des marques groupe L'Oréal
François THOMAS,
conseiller à la cour d'appel de Paris
Inga REINE,
juge au Tribunal de l'Union européenne

15h15 *Table ronde 4*
La cour d'appel de Paris, juridiction communautaire

Modérateur
Laurence LEHMANN,
conseillère à la cour d'appel de Paris

Intervenants

Paul MAIER,
directeur de l'Observatoire européen des atteintes aux droits
de propriété intellectuelle, Office de l'Union européenne
pour la propriété intellectuelle
Jérôme PASSA,
professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), avocat
Thierry SUEUR,
président du comité propriété intellectuelle du Medef

16h30 *Rapport conclusif*
Christophe CARON
professeur agrégé à la faculté de droit de Paris-Est, avocat à la cour

La cour d'appel de Paris occupe une place essentielle en France mais aussi en Europe dans le traitement des procédures mettant en jeu des questions de propriété intellectuelle. Ce colloque a pour ambition de mettre en lumière son rôle déterminant dans les recours contre les décisions de l'INPI, d'exposer les choix d'actions civiles, pénales ou douanières qui s'offrent au titulaire des droits, de mesurer les influences mutuelles du droit français et du droit européen de la propriété intellectuelle, pour affirmer enfin que dans ce domaine essentiel du droit économique elle peut revendiquer le titre de juridiction communautaire.

Magistrats européen et français, professeurs de droits, directeurs des offices européens et français, avocats spécialisés et d'autres éminents praticiens de la propriété intellectuelle confronteront leurs points de vue pour donner toute cette dimension particulière de la place de Paris.

colloque validé au titre de la formation continue

Inscriptions

- pour les magistrats

secretariat.mdf.ca-paris@justice.fr

- pour les avocats

<http://www.efb.fr/formation-continue/formations/efb.html>

- autre public

colloque.ca-paris@justice.fr



COUR D'APPEL DE PARIS

**Programme - Invitation nécessaire pour accéder au colloque
sans frais d'inscription**

COUR D'APPEL DE PARIS



**La place de la cour d'appel de Paris
dans le droit
de la propriété intellectuelle**

JEUDI 24 MAI 2018

*cour d'appel de Paris - première chambre (escalier Z)
entrée : 4 boulevard du palais*



COUR D'APPEL DE PARIS